

Commission des Compétitions Seniors

Président : M. MAY Bernard

Vice-Présidente : Mme BEAURENAUD Patricia

Secrétaire : M. PINGUET Michel

Membres : MM. ERAY Lionel, LEJEUNE Philippe, MARTIN Guy

Référent « Coupes » : MME BEAURENAUD Patricia

Référent « Foot Diversifié » : M. LEJEUNE Philippe

Article 37

Attributions :

Elle est compétente pour les compétitions seniors du District.

→ Elle propose au Comité de Direction le calendrier général des compétitions départementales seniors, établi dès que sont connus les calendriers nationaux et régionaux.

→ Elle suit tous les problèmes liés aux rappels de calendrier et statue sur les dates des matchs remis et reportés aux dates prévues au calendrier général.

→ Elle étudie les modifications du calendrier général consécutives aux conditions climatiques et autres évènements exceptionnels.

→ Elle peut missionner un représentant du District ou un arbitre afin de vérifier l'état du terrain

→ Elle organise toutes les compétitions seniors de la compétence du District.

→ Elle valide les engagements aux championnats après accord de la Commission Statuts et Règlements.

→ Elle en définit les groupes.

→ Elle établit une hiérarchie si engagement de plusieurs équipes d'un même club en dernière Division District.

→ Elle valide les engagements aux diverses coupes séniors.

→ Elle juge en première instance tous les litiges, sauf les questions techniques et les dossiers visant la qualification des joueurs concernant les matchs de sa compétence.

→ Elle procède aux homologations des résultats, établit les classements des championnats et en assure la publication dans l'organe officiel du District.